

OBJET:

N° 2395/TPM/DW.-

Rvl 63/1487/61/6/7150
du 17.10.61.-



A Monsieur le Chef de la Mécanisation
Rwanda, le Capitaine Commandant
De Corte
KIGALI.-

Monsieur,

Suite à votre lettre dont référence en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai fait à maintes reprises des remarques à ce ~~chauffeur~~ chauffeur pour excès de vitesse.

Il n'hésite pas de faire des vitesses très élevées sur des routes médiocres et de prendre, outre sa charge normale, un grand nombre de passagers clandestins.

Je lui ai fait la remarque quand il cassait au mois de septembre ces mêmes ressorts.

Au cours des incidents de septembre, il s'est distingué par son manque de zèle.

A peine quelques jours après un dernier avertissement sévère, il cassait en roulant à une vitesse élevée de nouveau les ressorts de son véhicule.

Je vous signale que sur le camion ne se trouvaient que 1750 Kg. de haricots au lieu de 3.500 Kg.

L'Administrateur de Territoire, ff.,
G. DE WEERD.-